

# REGLEMENT

## 3e GUEUX LEGENDE HISTORIQUE

### ARTICLE 1

L'association Les Amis du Circuit de Gueux (A.C.G.) 18 avenue de la Gare 51390 Gueux organise les samedi 28 et dimanche 29 juin 2008 le troisième **Gueux Légende Historique**, randonnée touristique de régularité réservée aux véhicules d'époque.

### ARTICLE 2

La clôture des inscriptions est fixée au 21 juin 2008.

L'accueil des participants aura lieu le samedi 28 juin au rez-de-chaussée du pavillon central des ravitaillements du circuit de Gueux à 14h00. Les vérifications administratives et techniques auront lieu à cet endroit.

### ARTICLE 3

Les véhicules admis devront être de série d'origine, munis d'une carte grise, d'une assurance et devront avoir plus de 25 ans.

Un contrôle administratif permettra de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription.

La vérification technique portera sur la validité du contrôle technique obligatoire (cartes grises de collection et cartes grises normales), sur la conformité avec les dispositions applicables du Code de la Route, sur le respect des règles de sécurité (pneumatiques et pare-brise notamment).

### ARTICLE 4

La moyenne officielle de vitesse de référence sera inférieure à 49,9 km/h.

Le parcours officiel de la randonnée est scindé en trois étapes. Le départ de la première étape sera au lieu de rendez-vous le samedi 28 juin à 16h00, la deuxième étape au lieu déterminé par le road-book de la première étape à 18h30 et la troisième étape le dimanche 29 juin à 9h00 au lieu de rendez-vous du départ de la première étape.

Les véhicules stationneront obligatoirement sur l'aire qui leur sera réservé à cet effet sous peine d'élimination.

Les départs seront donnés de minute en minute par un contrôleur de départ qui décomptera les dernières secondes.

Le pointage d'arrivée devra se faire, sous peine de pénalisation, durant le déroulement de la minute officielle d'arrivée.

Toute avance au contrôle d'arrivée fera l'objet d'une pénalisation de 50 points par minute de retard et 100 points par minute d'avance sur l'horaire officiel.

Les contrôles de passage seront effectués par un lettrage disposé sur tout le parcours et qu'il faudra relever sur une grille récapitulative. Chaque lettre manquante pénalisera l'équipage de 50 points.

### ARTICLE 5

Il sera établi un classement général en fonction du total de points, le vainqueur étant celui qui aura cumulé le moins de points. En cas d'égalité le vainqueur sera celui qui aura parcouru le kilométrage le plus proche du kilométrage officiel.

### ARTICLE 6

L'exclusion pourra être prononcée à l'encontre d'un participant en raison de : dépassement de vitesse, conduite dangereuse, infraction grave au Code de la Route, attitude inamicale envers les organisateurs, les officiels ou les autres participants, falsification des documents de contrôle ou sur décision simple de l'organisateur.

### ARTICLE 7

La manifestation n'a aucun caractère de course ou d'épreuve sportive au sens de l'article R 53 du Code de la Route.